



**Thiers Dore**  
**et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS

contact@cctdm.fr

04.73.53.24.71

www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix  
délibérative :

1

Conseillers représentés :

7

Total votants :

53

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 FÉVRIER 2023 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 26 janvier 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 2 février 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, André DEBOST, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Bernard LORTON à Ludovic COMBE  
Mohamed OULABBI à Christiane SAMSON  
Pépita RODRIGUEZ à André DEBOST  
Alexandra VIRLOGEUX à Bernard VIGNAUD  
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT  
Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON  
Monique DURAND-PRADAT à Sophie DELAIGUE

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Atlantique DE LAVERNAY, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Tahar BOUANANE.

**Conseiller ayant voix délibérative :** Alain DESCOLS

**Secrétaire de séance :** Caroline GUELON

**AVIS PORTANT SUR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET  
D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DU PUY-DE-DOME 2023-2028**

**Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président**

**Vu** la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;  
**Vu** les statuts de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM), et notamment sa compétence obligatoire 1.3 « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs ».

**Considérant** le Programme Local de l'Habitat (PLH) de TDM approuvé le 28 janvier 2021, et notamment l'action n°15 Créer l'aire de grand passage manquante pour les gens du voyage et l'action n°16 Accompagner la sédentarisation des gens du voyage ;

**Considérant** l'avis favorable formulé sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil et Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2023-2028, le 22 novembre 2022, par la commission départementale consultative des gens du voyage ;

**Considérant** le courrier du 12 décembre 2022 émanant du Préfet du Puy-de-Dôme, du Président de la CAF et du Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et sollicitant l'avis du Conseil Communautaire de TDM sur le projet de SDAHGDV.

Le rapporteur explique que le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) est un outil de programmation qui prévoit les équipements et modalités d'accompagnement nécessaires à l'accueil des voyageurs. Il est élaboré conjointement par l'État et le Conseil départemental. Il doit être révisé tous les 6 ans.

Dans le Puy-de-Dôme, le dernier SDAHGV couvrait la période 2012-2018. Aussi la Préfecture et le Conseil départemental ont-ils engagé sa révision en 2018.

Cette révision est basée sur un diagnostic préalable de la situation des ménages présents sur les territoires.

Certaines des dispositions du schéma ont une valeur prescriptive : création d'aires permanentes d'accueil, d'aires de grand passage, de terrains familiaux locatifs, et d'orientations concernant l'accompagnement social (scolarisation, accès aux droits, santé, insertion professionnelle).

Le projet de SDAHGV 2023-2028 repose sur trois piliers :

1. Un socle commun départemental qui réaffirme la cohésion et la solidarité entre territoires pour parvenir à une politique équilibrée d'accueil, d'habitat et d'insertion socio-professionnelle.

Ce socle s'articule autour de 4 priorités :

- Permettre et accompagner les modes de sédentarité choisis par les voyageurs ;
- Permettre et accompagner les modes d'itinérances choisis par les voyageurs ;
- Créer les conditions d'une insertion sociale et professionnelle ;
- Communiquer – Sensibiliser – Former.

2. Une gouvernance structurée, efficace, effective et incontestable, qui cherche à donner un nouveau souffle à la dynamique générale du schéma en articulant le principe de cohérence départementale et de solidarité des territoires, le cadre réglementaire et prescriptif des orientations adoptées, ainsi que la prise en compte des réalités et aspirations des gens du voyage et des territoires ;

3. Des déclinaisons territoriales qui précisent les objectifs et prescriptions retenus à l'échelle de chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Le rapporteur souligne que pour la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM), les prescriptions territoriales du projet sont :

- La création d'une aire de grand passage ;
- La création de 20 places de terrains locatifs publics (ou équivalent) ;
- Le développement de projets socio-éducatifs sur l'aire d'accueil de Thiers.

Il convient désormais que ce projet soit soumis à l'avis des EPCI du Puy-de-Dôme.

Les éventuelles observations permettront de finaliser le schéma départemental, avant son approbation définitive par le Préfet et le Président du Conseil départemental.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

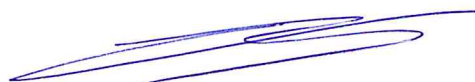
- **Émet un avis favorable** sur le projet de SDAHGV 2023-2028 ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

TOTAL VOTANTS : 53	Conseillers présents : 46	Représentés : 7	Non-participation :
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50</b>	Pour : 50	Contre :	

3 Abstentions : Francis ROUX – Jean-Michel LAVEST – Frédérique BARADUC

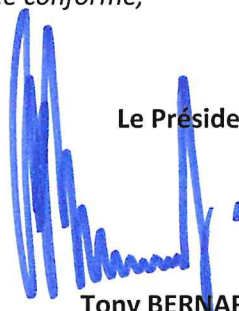
*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le secrétaire de séance



Caroline GUÉLON

Le Président,



Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon



**AR Prefecture**

063-200070712-20230202-20230202\_11-DE  
Reçu le 13/02/2023  
Publié le 13/02/2023

---